

À sa réunion annuelle de septembre 1989, l'OPANO a pris des décisions axées sur la conservation, et a établi des contingents pour 1990, d'après les données fournies par les chercheurs. La CEE s'est abstenue de voter pour la plupart des décisions; elle décidera d'ici la fin de décembre soit de respecter les décisions de l'OPANO, soit d'établir ses propres contingents unilatéraux.

"La surpêche, a déclaré le ministre, détruit des ressources renouvelables importantes. Elle devrait inquiéter la population de la Communauté européenne autant que la destruction des forêts tropicales humides de l'Amazonie."

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le :
Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
Tél. : (613) 995-1874